

PRÉAMBULE :

Public concerné par nos formations :

Professionnels de santé et professionnels de secteur médico-social.

Par leur métier, ces professionnel(le)s sont peu concerné(e)s par un handicap lourd qui serait difficilement conciliable avec leur profession qui nécessite dextérité manuelle, acuité visuelle, capacités intellectuelles.

Cependant dans le but de renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil du public qu'il soit en situation de handicap ou non, le CESU 2A s'engage à mettre en œuvre une politique dynamique d'intégration des personnes handicapées.

Le CESU 2A met en œuvre des actions adaptées répondant aux attentes :

- Accessibilité pédagogique des formations : organiser l'accueil des personnes handicapées avant de les accueillir.
- Formateurs sensibilisés aux personnes en situation de handicap.
- Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation.
- Référents handicap du CHA :
 - Olivier MEREAU : tel 04 95 29 91 62 olivier.mereau@ch-ajaccio.fr
 - Stéphane ZONZA : tel 04 95 29 05 11 prap@cha-ajaccio.fr

Accessibilité des locaux :

Les locaux du CESU, CHA sont accessibles par les transports ;

Des places handicapées sont disponibles ;

Les ascenseurs du CHA sont adaptés pour les personnes en situation de handicap ;

Les salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap par portes larges ;

Les sanitaires sont accessibles par portes larges ;

Adaptation de la formation en fonction du handicap :

Si un stagiaire est en situation de handicap, nous l'invitons à nous contacter afin d'envisager des dispositions particulières pour lui permettre de suivre notre formation.

Nous informerons :

- Le référent handicap de notre établissement afin que l'on puisse adapter la formation au mieux.
- Nos formateurs afin qu'ils s'adaptent.

▪ Accueil

Afin de sécuriser cette phase d'accueil du stagiaire handicapé :

Une attention particulière est accordée à la personne handicapée : la demande est examinée, des questions sont posées sur sa situation (niveau du handicap, mobilité...) afin de préparer son accueil dans les bonnes conditions ;

À partir du moment où la dimension de handicap est mentionnée, les secrétaires ont comme consigne d'orienter l'appel vers les responsables pédagogiques et le référent handicap.

Une fiche de liaison avec le référent de la personne handicapée peut permettre dans un premier temps de cerner la situation et d'évaluer la possibilité de l'accueillir sur la formation ;

- Examiner le projet sans à priori ;
- Identifier les limitations fonctionnelles ;
- Chercher les compensations possibles ;
- Prendre une décision partagée avec la personne concernée ;
- Permettre à la personne de visiter les locaux ;

Date de création : 18/10/2021 (V1) – Date de la dernière modification : 24/07/2024 (V2)

▪ Adaptation des rythmes de formation :

La durée globale d'une formation présentielle est, en général, de 7 heures/jour.

La durée moyenne des séquences d'apprentissage est de 1h30, permettant de respecter un rythme d'attention et de ménager de courtes pauses.

Une pause de 15 minutes environ est prévue au milieu de chaque demi-journée.

Nos formateurs sont sensibilisés à être vigilant et à adapter leur débit de parole, la hauteur et l'intensité de la voix.

▪ Pédagogie et adaptation de contenu :

Nos formations alternent séquences théoriques, ateliers pratiques et mises en situation afin de maintenir l'attention des stagiaires.

En cas de difficulté d'attention, de surdité ou baisse acuité auditive et visuelle ou de problème de mobilité, le stagiaire est invité à nous en faire part avant la formation afin d'en informer le référent handicap et les formateurs qui y apporteront la plus grande vigilance.

Difficultés d'attention :

Nos formateurs auront une attention particulière et s'assureront que le stagiaire suit bien le dérouler de la formation. Ils reviendront sur les thèmes si ceux-ci n'ont pas été correctement assimilés.

Ils feront preuve de patiente et de bienveillance.

Handicap auditif :

Un book papier est remis à chaque stagiaire de formation présentielle.

Un interprète en langue des signes peut participer à la formation si cela est nécessaire.

Handicap visuel :

Les formateurs expliquent l'intégralité du PowerPoint exposé et développe les différents points.

Capacité de reproduction des supports à une taille de caractères adaptés.

Handicap moteur :

Nos formateurs sensibilisés feront en sorte d'adapter les ateliers pratiques et mise en situations en fonction des capacités mobile du stagiaire.

Nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dès la demande de formation nous nous engageons à nous interroger sur la faisabilité de la formation, sur les différents points de vigilance et les limites à la mise en place de ces adaptations.

Le directeur du CESU2A
Dr Emmanuelle BADETTI

Le Responsable pédagogique CESU 2A
Mme Sandrine DELORME

